



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 5757

Texte de la question

Mme Martine David attire l'attention de M. le ministre de l'économie sur les difficultés rencontrées par les commerçants et les particuliers pour être couverts par une assurance lorsqu'ils ont été victimes de cambriolages répétés sur un court laps de temps. Non seulement les intéressés subissent de graves conséquences financières et humaines à la suite de ces actes de vandalisme qui ne les classent plus dans la catégorie des « bons clients » aux yeux des compagnies d'assurances mais, en outre, lorsqu'ils font un effort supplémentaire et coûteux de mise en œuvre d'installations techniques particulières, cela ne suffit malheureusement pas à l'emporter dans la discussion avec les compagnies d'assurances qui refusent désormais de les garantir. En conséquence, elle lui demande s'il envisage de prendre des mesures permettant de clarifier une situation qui se révèle être injuste et dommageable pour les intéressés.

Texte de la réponse

Un certain nombre de commerçants ou de particuliers, victimes de cambriolages répétés sur un court laps de temps, rencontrent des difficultés pour trouver une couverture d'assurance. Sans nier les graves conséquences financières et humaines de ces difficultés, il convient de rappeler qu'un des principes de base de l'assurance de dommages, dont fait partie l'assurance contre le vol, est qu'il n'est possible d'assurer qu'un événement aléatoire. Or, lorsque des cambriolages répétés ont lieu dans un intervalle très court, la probabilité de voir survenir un nouveau cambriolage est tellement forte que l'assureur devrait théoriquement proposer une prime d'assurance proche de la valeur assurée. Par ailleurs, la mutualisation des risques ne peut se faire qu'entre des assurés présentant un niveau de risque comparable, sauf à voir les assurés présentant un risque faible payer des primes très élevées pour compenser les sinistres des assurés présentant un risque fort, ce qui n'est pas possible dans un contexte concurrentiel. Ce sont donc les principes mêmes du fonctionnement du marché de l'assurance qui expliquent l'incapacité des assureurs à apporter une garantie lorsque les sinistres sont trop fréquents. En définitive, ces difficultés ne relèvent pas d'un mauvais fonctionnement du marché de l'assurance. Des mesures d'ordre public pour réduire la fréquence des délits devraient permettre de revenir à des situations normalement assurables.

Données clés

Auteur : [Mme David Martine](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5757

Rubrique : Assurances

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 septembre 1993, page 3000

Réponse publiée le : 8 novembre 1993, page 3920